

Selon la directive 1907/EC/2006, 2020/878

Version 2.0

Date de révision : 09-06-2022

Page : Page 1 de 8

Date d'impression : 20-1-2023

Nom commercial : Fillite

SECTION 1 : Identification de la substance/mélange et de la société/entreprise

1.1 Identification du produit :

Nom du produit :	Fillite.
REACH-registratienummer:	01-2119563688-21
Nom de la substance :	Cendres (résidus) Cénosphères
Numéro CAS :	93924-19-7
N° CE :	300-212-6

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance ou du mélange :	Produits en plastique : jouets Produits en plastique : matériaux de revêtement de sol Industrie du bâtiment Fabrication d'automobiles Fabrication de composants électroniques Traitement de surface des métaux Fabrication d'abrasifs Fabrication de produits en plastique Fabrication de produits en caoutchouc Fabrication d'adhésifs Fabrication de peintures, vernis, etc, encres et mastics d'imprimerie fabrication de fibres synthétiques et artificielles fabrication de textiles matières de charge additifs pour peinture abrasifs traitement des eaux usées approvisionnement en eau gestion des eaux usées traitement de l'eau
---	--

Restrictions d'utilisation recommandées :	Pour un usage professionnel uniquement.
---	---

1.3 Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Distributeur responsable :	ASSYST bvba / A.S.O.W. bvba Hellegatstraat 13a 2590 Berlaar Belgique Tél : +32 495 50 61 14 / +32 496 83 70 27 Site web : www.assyst.org / www.artsuppliesonweb.com Courriel : ao@assyst.org / vera.opsommer@assyst.org
----------------------------	--

1.4 Numéro de téléphone d'urgence :

Pour la Belgique:	Appelez le Centre Antipoison (070 245 245 - gratuit) , s'il n'est pas disponible: 02 264 96 30 (tarif normal) ou votre médecin. Dans des situations mettant votre vie en danger, appelez toujours le numéro d'urgence européen 112 .
-------------------	---

Pour la France :

Centres Antipoison et de Toxicovigilance

ANGERS	02 41 48 21 21
BORDEAUX	05 56 96 40 80
LILLE	0800 59 59 59
LYON	04 72 11 69 11
MARSEILLE	04 91 75 25 25
NANCY	03 83 22 50 50
PARIS	01 40 05 48 48
TOULOUSE	05 61 77 74 47

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange :

Classification selon la directive (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.

Ne constitue pas une substance ou un mélange dangereux.

2.2 Éléments de l'étiquette :

Étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/GHS] : Non applicable.

Selon la directive 1907/EC/2006, 2020/878

Version 2.0

Date de révision : 09-06-2022

Page : Page 2 de 8

Date d'impression : 20-1-2023

Nom commercial : Fillite

Ne constitue pas une substance ou un mélange dangereux.

2.3 Autres dangers :

Cette substance/mélange ne contient aucun composant pouvant être considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations écologiques :

La substance/le mélange ne contient pas de composants supposés avoir des propriétés de perturbation endocrinienne selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission à un niveau de 0,1 % ou plus.

SECTION 3 : Composition et informations sur les ingrédients

3.1 Substances :

Nom de la substance : Cendres (résidus) Cénoosphères
N° CE : 300-212-6

Composants

Notes : Aucun ingrédient dangereux

SECTION 4 : Mesures de premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours :

Par inhalation :

Emmenez à l'air libre après avoir inhalé par inadvertance des poussières ou des fumées en cas de surchauffe ou de brûlure.

Si les symptômes persistent, consultez un médecin.

Au contact de la peau :

Enlevez immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.

Lavez-vous avec du savon et beaucoup d'eau.

En cas de contact avec les yeux :

Rincez les yeux à l'eau par précaution.

Enlever les lentilles de contact.

Protéger l'œil non endommagé.

Gardez les yeux bien ouverts pendant le rinçage.

En cas d'ingestion :

Nettoyez votre bouche avec de l'eau, puis buvez beaucoup d'eau.

Ne donnez pas de lait ou de boissons alcoolisées.

Ne laissez jamais une personne inconsciente boire (ou manger).

4.2 Principaux symptômes et effets aigus et différés :

Rien de connu.

4.3 Indication de l'attention médicale immédiate et du traitement spécial requis :

Aucune donnée disponible.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction :

Agents extincteurs appropriés :

Utilisez des agents extincteurs adaptés aux conditions locales et à l'environnement.

Ininflammable.

Moyen d'extinction inapproprié :

Rien de connu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux :

Les produits de combustion dangereux ne sont pas connus.

5.3 Conseils aux pompiers :

Équipement de protection spécial pour les pompiers :

Selon la directive 1907/EC/2006, 2020/878

Version 2.0

Date de révision : 09-06-2022

Page : Page 3 de 8

Date d'impression : 20-1-2023

Nom commercial : Fillite

En cas d'incendie, portez un masque à air comprimé.

Pour plus d'informations :

Procédure standard pour les incendies chimiques.

SECTION 6 : Mesures en cas de rejet accidentel de la substance ou du mélange

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Précautions individuelles :

Éviter la formation de poussière.

6.2 Précautions environnementales :

Précautions pour l'environnement :

Aucune précaution environnementale particulière n'est requise.

6.3 Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage :

Balayer et pelleter.

Stocker dans des récipients appropriés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres sections :

Aucune donnée disponible.

SECTION 7 : Manipulation et stockage :

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sûre de la substance ou du mélange

Conseils pour une utilisation sûre :

Pour la protection personnelle, voir la section 8.

Aucun conseil de traitement spécial n'est nécessaire.

Conseils sur la protection contre l'incendie et l'explosion :

Aucune précaution particulière n'est requise.

Mesures d'hygiène :

Pratique générale de l'hygiène industrielle.

7.2 Conditions pour un stockage sûr, y compris les produits incompatibles

Exigences relatives aux zones de stockage et aux conteneurs :

Conserver le récipient hermétiquement fermé dans un endroit sec et bien ventilé.

Conseils sur le stockage commun :

Aucune restriction particulière pour le stockage avec d'autres substances.

Informations complémentaires sur la stabilité du stockage :

Pas de décomposition si le produit est stocké et appliqué comme indiqué.

7.3 Utilisation finale spécifique :

Aucune donnée disponible

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/mesures de protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle :

Le produit ne contient aucun ingrédient pour lequel des valeurs d'exposition ont été établies.

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 :

Substance du nom	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets possibles sur la santé	Valeur
Cendres (résidus) Cénoosphères	Employés	Inhalation	Exposition à court terme, Effets aigus	3 mg/m3
	Employés	Inhalation	Exposition à long terme, Effets locaux	0,113 mg/m3
	Employés		Exposition à court terme, Effets locaux	3 mg/m3

Concentration prédite sans effet (PNEC) selon le règlement (CE) n° 1907/2006 :

Substance du nom	Compartiment environnemental	Valeur
Cendres (Résidus) Cénoosphères	Eau douce	2 mg/l
	Eau de mer	0,2 mg/l
	Station d'épuration des eaux usées	100 mg/l

Selon la directive 1907/EC/2006, 2020/878

Version 2.0

Date de révision : 09-06-2022

Page : Page 4 de 8

Date d'impression : 20-1-2023

Nom commercial : Fillite

	Fond	333,3 mg/kg
--	------	-------------

8.2 Mesures de contrôle de l'exposition :

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux :

Lunettes de sécurité.

Protection des mains :

Notes :

En cas de contact persistant ou répété, porter des gants.

Protection de la peau et du corps :

Vêtements de protection.

Protection respiratoire :

Aucune protection respiratoire individuelle n'est requise en cas d'utilisation normale.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base :

État physique :	Poudre grossière
Couleur :	gris
Odeur :	non significatif
Point de fusion/trajectoire :	1.260 - 1.560°C
Inflammabilité :	Ne brûle pas
Limite supérieure d'explosivité / Limite supérieure d'inflammabilité :	aucun
Limite inférieure d'explosion / Limite inférieure d'inflammabilité :	aucune
Point d'éclair :	inflammable
Température d'auto-inflammation :	aucun
pH :	6,5 - 6,9
Solubilité	
Solubilité dans l'eau :	< 0,068 g/l
Densité :	0,7 g/cm ³
Poids spécifique en vrac :	400 kg/m ³ (20°C)

9.2 Autres informations

Aucune donnée disponible.

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité :

Stable dans les conditions de stockage recommandées.

10.2 Stabilité chimique :

Pas de décomposition si le produit est stocké et appliqué comme indiqué.

10.3 Réactions dangereuses possibles :

Réactions dangereuses :

Aucun risque à mentionner.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter :

Non applicable.

Aucune donnée disponible.

10.5 Matériaux en interaction chimique :

Matériaux à éviter :

Non applicable.

10.6 Produits de décomposition dangereux :

Aucune donnée disponible.

Selon la directive 1907/EC/2006, 2020/878

Version 2.0

Date de révision : 09-06-2022

Page : Page 5 de 8

Date d'impression : 20-1-2023

Nom commercial : Fillite

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques :

Toxicité aiguë

Produit :

Toxicité orale aiguë :

Aucune donnée disponible

Toxicité aiguë par inhalation :

Non mis en œuvre .

Toxicité dermique aiguë :

Non applicable

Corrosion/irritation de la peau

Produit :

Non applicable

Lésion oculaire grave/irritation oculaire

Produit :

Sur la base des données disponibles ; les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation des voies respiratoires et de la peau

Produit :

Aucun effet sensibilisant connu.

Cancérogénicité

Produit :

Commentaires : Aucune donnée disponible

Toxicité pour la reproduction

Produit :

Effets sur la fertilité :

Commentaires : Aucune donnée disponible

Effets sur le développement du fœtus :

Commentaires : Aucune donnée disponible

STOT d'une seule exposition

Produit :

Notes : Non applicable

STOT en cas d'exposition répétée

Produit :

Notes : Non applicable

Toxicité à doses répétées

Produit :

Commentaires : Aucune donnée disponible

Toxicité par aspiration

Produit :

Commentaires : Aucune donnée disponible

11.2 Informations sur les autres dangers

La substance/le mélange ne contient pas de composants supposés avoir des propriétés de perturbation endocrinienne selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission à un niveau de 0,1 % ou plus.

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité :

Produit :

Toxicité pour les poissons :

Commentaires : La toxicité aquatique est peu probable en raison de la faible solubilité.

Toxicité pour les daphnies et autres invertébrés aquatiques :

Selon la directive 1907/EC/2006, 2020/878

Version 2.0

Date de révision : 09-06-2022

Page : Page 6 de 8

Date d'impression : 20-1-2023

Nom commercial : Fillite

Notes : Ne contient aucune substance connue pour être dangereuse pour l'environnement ou non biodégradable dans les stations d'épuration des eaux usées.

12.2 Persistance et dégradabilité :

Produit :

Biodégradable :

Notes : La méthode de détermination de la biodégradabilité n'est pas applicable aux substances inorganiques.

12.3 Bioaccumulation :

Aucune donnée disponible.

12.4 Mobilité dans le sol :

Aucune donnée disponible.

12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Produit :

Évaluation :

Non applicable

Cette substance ou ce mélange ne contient aucun composant considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %.

12.6 Propriétés de perturbation endocrinienne

Produit :

Évaluation :

La substance/le mélange ne contient pas de composants supposés avoir des propriétés de perturbation endocrinienne selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission à un niveau de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets indésirables :

Produit :

Informations écologiques supplémentaires :

Aucune donnée n'est disponible pour ce produit.

SECTION 13 : Instructions pour l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets :

Produit :

Remettez les résidus et les solutions non réutilisables à une entreprise d'élimination agréée.

Emballage contaminé :

Enlevez les résidus laissés derrière vous.

Les récipients vides doivent être déposés dans une installation de traitement des déchets autorisée pour être réutilisés ou éliminés.

SECTION 14 : Informations sur le transport

14.1 Numéro ONU

Non réglementé comme une substance dangereuse.

14.2 Désignation correcte de la cargaison selon les règlements types de l'ONU

Non réglementé comme une substance dangereuse.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme une substance dangereuse.

14.4 Groupe d'emballage

Notes :

Groupe de ségrégation du code IMDG - aucun

Non réglementé comme une substance dangereuse.

14.5 Risques environnementaux

Non réglementé comme une substance dangereuse.

14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur

Notes :

Selon la directive 1907/EC/2006, 2020/878

Version 2.0

Date de révision : 09-06-2022

Page : Page 7 de 8

Date d'impression : 20-1-2023

Nom commercial : Fillite

Le transport de marchandises dangereuses, y compris le chargement et le déchargement, doit être effectué comme prescrit par le personnel ayant reçu la formation nécessaire.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de MARPOL 73/78 et au Code IBC

Notes : Non applicable pour le produit tel que fourni.

SECTION 15 : Informations statutaires

15.1 Les réglementations et la législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange.

REACH - Restrictions concernant la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances, préparations et articles dangereux (annexe XVII) :

Non applicable

REACH - Liste candidate des substances extrêmement préoccupantes pour autorisation (article 59) :

Non applicable

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone :

Non applicable

Règlement (EE) 2019/1021 sur les polluants organiques persistants (refonte) :

Non applicable

Règlement (CE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux :

Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (annexe XIV) :

Non applicable

La directive 96/82/CE ne s'applique pas

Seveso III : Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses :

Non applicable

Composés organiques volatils. Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution) :

Non applicable

15.2 Évaluation de la sécurité chimique :

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée pour cette substance.

Aucun danger toxicologique n'ayant été identifié, aucune évaluation de l'exposition humaine (travailleur/consommateur) et aucune caractérisation des risques n'ont été réalisées.

Aucun danger pour l'environnement n'ayant été identifié, aucune évaluation de l'exposition liée à l'environnement et aucune caractérisation des risques n'ont été réalisées.

SECTION 16 : Autres informations

Texte intégral des autres abréviations :

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures ; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (Accord ADR) ; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels ; ASTM - Association américaine pour les essais de matériaux ; pc - Poids corporel ; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage ; Règlement (CE) n° 1272/2008 ; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction ; DIN - Norme ou Institut allemand de normalisation ; DSL - Liste des substances utilisées à l'intérieur (Canada) ; ECHA - Agence européenne des produits chimiques ; Numéro CE - Numéro EINECS ; ECx - Concentration associée à une réponse de x% ; ELx - Capacité de charge associée à une réponse de x% ; EmS - Programme d'urgence ; ENCS - Produits chimiques existants et nouveaux (Japon) ; ErCx - Concentration associée à une réponse de croissance de x% ; SGH - Système général harmonisé ; BPL - Bonnes pratiques de laboratoire ; CIRC - Centre international de recherche sur le cancer ; IATA - Association internationale du transport aérien ; IBC - Code international de construction et d'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac de l'OMI ; IC50 - Concentration inhibitrice semi-maximale ; OACI - Organisation de l'aviation civile internationale ; IECSC - Liste d'inventaire des produits chimiques existants en Chine ; IMDG - International

Selon la directive 1907/EC/2006, 2020/878

Version 2.0

Date de révision : 09-06-2022

Page : Page 8 de 8

Date d'impression : 20-1-2023

Nom commercial : Fillite

Maritime Dangerous Goods ; OMI - Organisation maritime internationale ; ISHL - Industrial Safety and Health Law (Japon) ; ISO - Organisation internationale de normalisation ; KECI - Korean Inventory of Existing Chemicals ; CL50 - Concentration létale pour 50 % d'une population testée ; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population testée (dose létale médiane) ; MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires ; n.o.s. - Non spécifié autrement ; NO(A)EC - Aucun effet discernable (négatif) sur la concentration ; NO(A)EL - Aucun effet discernable (négatif) sur le niveau ; NOELR - Aucun effet discernable sur la capacité de chargement ; NZIoC - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques ; OCDE - Organisation de coopération et de développement économiques ; OPPTS - Office de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution ; PBT - Substance persistante, bioaccumulable et toxique ; PICCS - Inventaire philippin des produits et substances chimiques ; (Q)SAR - Relations (quantitatives) structure-activité ; REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH) ; RID - Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses (RID) ; TDAA - Température de décomposition auto-accélérée ; FDS - Fiche de données de sécurité ; SVHC - Substance extrêmement préoccupante ; TCSI - Inventaire taïwanais des substances chimiques ; TECI - Inventaire des substances chimiques existant en Thaïlande ; TRGS - Règlement technique sur les substances dangereuses ; TSCA - Toxic Substances Control Act (États-Unis) ; ONU - Nations unies ; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif

Plus d'informations

Cette fiche de données de sécurité contient uniquement des informations de sécurité et ne remplace pas les informations ou les spécifications du produit.

Sources des données clés utilisées pour compiler la fiche de données de sécurité :

Informations tirées d'ouvrages de référence et de la littérature.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont correctes au mieux de nos connaissances à la date d'émission indiquée. Ces informations sont uniquement destinées à servir de guide pour une manipulation, une utilisation, un traitement, un stockage, un transport, une élimination et un rejet en toute sécurité, et ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une indication de qualité. Les informations ne concernent que le produit mentionné dans le présent document et ne sont pas automatiquement valables lorsqu'elles sont utilisées avec d'autres produits ou dans tout autre processus, sauf indication contraire dans le texte.